

DELIBERATION N° 97/10-02 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du budget supplémentaire 1997, dont la balance s'établit comme suit pour les dépenses réelles :

DEPENSES

- Fonctionnement :	320 350, 82
- Investissement :	6 685 789, 18

RECETTES

- Fonctionnement :	1 881 700, 00
- Investissement :	5 124 400, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget supplémentaire 1997.